

Le 29 juin 2009

Par courrier électronique

M^e Dominique Neuman
Procureur de S.É./AQLPA
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée. Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**Objet : Demande de permission par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) de répondre à un point de droit de la réplique de Gazifère Inc. Demande de fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 – Phase 2
Dossier R-3692-2009 Phase 2.**

Cher confrère,

La présente fait suite à la demande formulée dans votre lettre du 16 juin 2009.

La Régie juge suffisante l'information dont elle dispose pour rendre sa décision dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en titre. En conséquence, elle n'autorise pas S.É./AQLPA à soumettre des autorités sur le rôle de la Régie lors d'une fermeture des livres.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/mdl

c.c. Me Louise Tremblay, Miller Thomson Pouliot
Tous les intervenants